

# Le label APicité

But de ce label : mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de notre collectivité en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement.

Le label est une récompense officielle et une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages.

**Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.**

Les critères sont répartis selon 5 grandes thématiques :

- Développement durable
- Biodiversité
- Gestion des espaces verts
- Apiculture
- Sensibilisation



# Le label APicité

**Ce label se décline en une, deux ou trois abeilles** (démarche reconnue, démarche remarquable, démarche exemplaire) et est attribué par le comité de labellisation pour deux ans reconductibles. Le nombre d'abeilles peut évoluer au bout de ces deux années selon les nouveaux efforts consentis.

**Les candidatures sont étudiées par un comité de labellisation** constitué de l'Union Nationale de l'Apiculture Française et des structures suivantes :

- **L'AFAF** (Association Française d'Agroforesterie) travaille depuis 2010 aussi bien sur la scène agricole et politique qu'auprès du grand public.
- **Hortis** regroupe les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.
- **Noé** a pour mission de sauvegarder la biodiversité par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.